LETTRE D'INFORMATION CORONAVIRUS | COVID-19

À DESTINATION DES

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

SUR TERRES DE MONTAIGU

TERRES DE MONTAIGU
Communauté de communes Montaigu-Rocheservière

 # 2 Jeudi 9 Avril

Le RAM pendant la gestion de la crise sanitaire

Vous avez des questions par rapport à vos conditions d'emploi?

L'équipe du Relais Assistants Maternels reste à vos côtés et continue à vous renseigner pendant cette période de crise du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.
Vous pouvez contacter le service par :

- mail : ram@terresdemontaigu.fr
- ou en prenant un rendez-vous téléphonique en cliquant ici.
  Attention, le service vous rappelle en « numéro privé ».

En cas de difficulté pour la prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le 02 51 94 04 62

Vous êtes disponible pour accueillir les enfants des professionnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire ?

Afin de recenser les besoins de garde des enfants des professionnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire, un numéro de téléphonique spécifique a été mis en place : 02 51 94 04 62. Si vous êtes disponible pour accueillir ces enfants, merci de vous manifester auprès du service en envoyant un mail à l'adresse ram@terresdemontaigu.fr

Le service de garde d'urgence

Les assistantes maternelles, en tant que profession essentielle à gestion de la crise, sont prioritaires, au même titre que les professionnels de santé pour faire garder leurs enfants plus grands (de 4 à 11 ans) en périscolaire comme à l'école.

Le RAM a renforcé son service en créant un numéro unique temporaire 02 51 94 04 62 pour vous orienter et vous conseiller pour trouver une solution de garde pour vos enfants quel que soit leur âge.

NOUVEAU La rémunération du mois de mars

Suite à la mise en place d'un système de chômage partiel pour indemniser les assistantes maternelles pour les heures non effectuées, les parents-employeurs ont été nombreux à solliciter le service afin d'être accompagnés dans le calcul de la rémunération du mois de mars.

Le service a réalisé un fichier d'aide au calcul qui est mis à disposition des parents-employeurs.
Pour le recevoir et être accompagné dans son utilisation, vos parents-employeurs peuvent contacter le RAM afin d'être rappelés à l'heure qui leur convient, en cliquant ici.

Retrouvez plus d'informations relatives à la déclaration du mois de mars dans la Lettre d'informations aux assistantes maternelles # 1 disponible sur le site de Terres de Montaigu.

NOUVEAU **Une aide financière pour les Maisons d'Assistants Maternels**

En complément des dispositions d'indemnisation des assistants maternels prévues au titre de l'activité partielle, le Conseil d'Administration de la CNAF a mis en place une aide exceptionnelle pour les MAM qui vise à couvrir leurs charges de loyer. Cette aide s'élève à 3€ par jour et par place fermée.

La procédure pour pouvoir bénéficier de cette aide n'est pas encore connue.

Les recommandations sanitaires

NOUVEAU ***Les masques de protection***

Pour les professionnels ayant un contact régulier avec le public, en complément des gestes barrières déjà recommandés, il est désormais recommandé également, l'usage du masque. Le dispositif « masque barrière » est destiné à compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Il est destiné au public et notamment à toute personne saine ou asymptomatique. Le masque barrière n'exonère aucunement l'utilisateur de l'application systématique des gestes barrières, qui sont essentiels, ainsi que des règles de distanciation sociale visant à lutter contre les infections virales

Pour accompagner les professionnels de la petite enfance dans la mise en œuvre de cette recommandation, Terres de Montaigu tient à votre disposition dans chaque mairie des masques chirurgicaux (les masques filtrants de type FFP2 ayant vocation à être utilisés et réservés au personnel de santé).

Par ailleurs, pour ceux qui souhaiteraient réaliser ou faire réaliser des masques textiles, AFNOR met à disposition de tous un référentiel de fabrication de masques, dit « masques barrières ». Ce document propose :

- Les exigences minimales pour la fabrication industrielle et artisanale
- Les tests à réaliser pour s'assurer de la qualité du masque barrière
- Des conseils pour l'utilisation et l'entretien
- Les matériaux à privilégier, les dimensions, les types de brides

Retrouvez les informations relatives à la distribution des masques dans la Lettre d'informations aux assistantes maternelles # 1 disponible sur le site de Terres de Montaigu.

NOUVEAU ***L'accueil des enfants de moins de 3 ans***

« Si l'assistant maternel, un enfant qu'il accueille ou un membre de son foyer présente des signes évocateurs du Covid-19, il doit immédiatement prévenir les parents pour qu'ils viennent chercher leur(s) enfant(s). Un professionnel ayant eu un contact prolongé avec un enfant atteint du covid-19 doit consulter son médecin traitant qui pourra prescrire un arrêt de travail s'il l'estime nécessaire.
Tout professionnel malade, salarié d'un établissement ou assistant maternel, doit respecter une période d'isolement et prendre contact avec son médecin pour se faire prescrire un arrêt de travail » (source DGCS - Modes d'accueil du jeune enfant)

NOUVEAU ***Rappel des mesures barrières et gestes d'hygiène***

(extrait texte DGCS – Modes d'accueil du jeune enfant)

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez ;
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Tousser et se moucher dans son coude ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

Hygiène des mains

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant chaque repas ;
- Avant chaque sieste ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Hygiène des locaux et du matériel :

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels.
- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilette et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche (plan de change, poignées de portes, tables, chaises, lits et mobiliers permanents).
- Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants…)
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Aérer régulièrement les locaux.

NOUVEAU **Le RAM, vous accompagne dans cette période de confinement avec les enfants que vous accueillez**

Comme vous le savez, en cette période exceptionnelle de confinement, les matinées Rencontres & Jeux sont annulées. Afin de continuer à faire vivre ces temps de découvertes, l'équipe du RAM vous propose un support d'exploration selon les thèmes des matinées habituellement proposés : sensoriel, jeu libre, motricité et créatif.

Ces supports peuvent être proposés et adaptés pour répondre aux besoins des plus petits comme des plus grands.

N'hésitez pas à nous envoyer par mail les photos de vos créations ou à nous solliciter pour des conseils ou des questions !
Dans cette lettre d'information, nous vous proposons de réaliser un parcours moteur.

Réaliser, à la maison, un parcours moteur pour les enfants

En période de confinement il est parfois difficile d'occuper les enfants qui ont besoin de se défouler.
Parmi les propositions de jeux moteurs qu'il est facile à mettre en place à la maison il y a le parcours moteur. Les parcours moteurs sont plébiscités par les enfants dès qu'ils commencent à ramper. Ils peuvent se faire aussi bien dans la maison que dans le jardin sur l'herbe ou sur un drap par exemple.

Pour que l'activité se passe bien:

- ➔ Prenez le temps d'expliquer aux enfants l'activité et son caractère exceptionnel.
- ➔ Faites participer les enfants dans la mise en place et le rangement du parcours
- ➔ Pensez à sécuriser les lieux et à sélectionner du matériel adapté à l'âge de votre enfant

De quoi avez-vous besoin pour réaliser un parcours moteur ?

Voici une liste non exhaustive d'éléments du quotidien que vous pouvez collecter pour mettre en place un parcours moteur :

- Coussins rembourrés
- Coussins plats
- Caisses dures (monter dessus, pousser, se mettre dedans)
- Canapé (y grimper ou le descendre sous surveillance)
- Chaises (passer dessus ou dessous à 4 pattes)
- Une table (slalomer entre les pieds)
- Cartons (pour marcher dessous ou ramper dessus)
- Petit banc (pour glisser ou marcher dessus)
- Scotch coloré (pour suivre un chemin)
- Bassine ou panière (pour récolter des objets au passage, porter ou pousser une peluche à l'intérieur)
- Chaussettes en boules ou balles à lancer

Avec ces différents objets l'enfant pourra :

- Sauter
- Courir
- Ramper
- Marcher en arrière
- Faire du 4 pattes
- Marcher les yeux fermés en tenant la main d'un adulte
- Passer dessus, dessous
- Pousser
- Tirer
- Glisser

Le +
Pieds et jambes nues, c'est ainsi que l'enfant est le plus à l'aise et à même de s'équilibrer.

Ces différents mouvements pourront être réalisés suivant les stades de développement de l'enfant.

Qu'apporte le parcours moteur aux enfants ?

Il permet à l'enfant d'explorer l'espace. Il coordonne ses mouvements et s'adapte à l'environnement. L'enfant fait jouer son équilibre et évalue les risques vis-à-vis de la hauteur de son perchoir par exemple. Il peut apprivoiser son corps en jugeant de ses capacités, par exemple, sa capacité à grimper sur un obstacle ou non.

Comment accompagner les enfants pendant le parcours ?

Le parcours est une activité que l'enfant peut explorer seul, sous le regard de l'adulte.
Lorsque vous jugez qu'il se met en difficultés, vous pouvez vous rapprocher, « sécuriser » et encourager l'enfant à se défaire seul de cette posture risquée.
En tant qu'observateur, vous pouvez repérer les stratégies que met, votre enfant, en place pour franchir les obstacles.

NOUVEAU Les ressources utiles

Vous avez besoin de ressources pour vivre au mieux cette période exceptionnelle avec les enfants que vous accueillez ?

Le site Enfance&covid est une plate-forme qui a été créée pour répondre aux questions que se posent les parents et les professionnels de la petite-enfance pendant cette période de confinement.
Vous y trouverez des fiches pratiques et des vidéos accessibles à tous.